

BAREMES D'HONORAIRES MAXIMUMS TTC (TVA : 20%)

Valable au 01/04/2022

Baux d'habitation. (vide ou meublé). Ces prix s'entendent pour chacune des parties.

Visite, constitution du dossier, rédaction de bail : 7.50 % du loyer annuel hors charges

Ce montant est **plafonné à 10.00 € TTC/m²** pour la part locataire.

Honoraires d'état des lieux :2.50 % du loyer annuel hors charges

Ce montant est **plafonné à 3.00 € TTC/m²** pour la part locataire.

2^{ème} location la même année..... Une remise commerciale sera appliquée

Baux emplacement de stationnement loué séparément de l'habitation : Forfait de 150 €

Prestations facultatives proposées

Tarif vacation95 €/heure

Estimation appartement210 €

Estimation maison..... 240 €

Conseil dossier d'urbanisme.....Sur devis

Professionnel et commercial

Honoraires de location : 20 % du loyer annuel hors charges

Renouvellement du bail 550 €

Mutation pour cession 400 €

Rédaction de bail sans location 2 500 €

Honoraires de gestion

Garantie des loyers 9.60 % des sommes encaissées
Nous consulter.

Honoraires de négociation sur ventes (hors Terrains)

Prix du bien inférieur à 25 000 € : Forfait 2 500 €

Prix du bien de 25 000 € à 499 999 € : 6% avec un minimum de 8 000 €

Prix du bien supérieur à 500 000 € : 5% avec un minimum de 30 000 €

Honoraires sur ventes de terrains 7.5% avec un minimum de 8 000 € par lot

LES POURCENTAGES SONT CALCULES SUR LE PRIX NET VENDEUR

Honoraires de syndic

Tarif par lot : 250.00€ avec un minimum de 1 500 € /copropriété

Tarif par lot secondaire : 75.00 €

Vacation horaire 99 € /heure

La mise en demeure d'un tiers par lettre recommandée avec accusé de réception	29.90 €
La constitution du dossier transmis à l'avocat, à l'huissier de justice ou à l'assureur protection juridique (à l'exclusion des formalités visées au 7.2.4)	360.00 €
Le suivi du dossier transmis à l'avocat	264.00 €
Mise en demeure par lettre recommandée avec accusé de réception ;	29.90 €
Relance après mise en demeure ;	14.90 €
Conclusion d'un protocole d'accord par acte sous seing privé ;	125.00 €
Frais de constitution d'hypothèque ;	280.00 €
Frais de mainlevée d'hypothèque ;	280.00 €
Dépôt d'une requête en injonction de payer ;	175.00 €
Constitution du dossier transmis à l'auxiliaire de justice (uniquement en cas de diligences exceptionnelles) ;	220.00 €
Suivi du dossier transmis à l'avocat (en cas de diligences exceptionnelles).	264.00 €
Etablissement de l'état daté ;	380.00 €
Opposition sur mutation (article 20 I de la loi du 10 juillet 1965) ;	198.00 €
Délivrance du certificat prévu à l'article 20 II de la loi du 10 juillet 1965.	149.00 €
Délivrance d'une copie du carnet d'entretien ;	29.00 €
Délivrance d'une copie des diagnostics techniques ;	29.00 €
Délivrance des informations nécessaires à la réalisation d'un DPE individuel mentionnées à l'article R. 134-3 du code de la construction et de l'habitation ;	29.00 €
Délivrance au copropriétaire d'une copie certifiée conforme ou d'un extrait de procès-verbal d'assemblée générale ainsi que des copies et annexes (hors notification effectuée en application de l'article 18 du décret du 17 mars 1967).	29.00 €